

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2013

L'an deux mille treize, le 1^{er} octobre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.**

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, JUIN G, A GAURIAUD, Mme TRUEL N Adjoint, F RASSAT, conseiller délégué, MM. S GUILLOT, JN DEBROISE, D CARRE, B MARSOLLET, T FRADIN, Mme N DELEPINE, MM. JC HENRY, JF MOREL à L'HUISSIER, G DUPEUX, J BITEAU, MARIEAU G.

Monsieur CARRE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	24 septembre 2013
Nombre de Membres en exercice	:	18
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	18

COMMUNICATION SUR LE PPRL

Une réunion des élus avec les services de l'Etat, dans le cadre de la procédure de révision du Plan de Prévention des risques littoraux est prévue le 10 octobre 2013 en Préfecture.

Les cartes de niveau d'eau établies par ARTELIA seront à nouveau examinées à cette réunion.

De son côté, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer à un bureau d'études spécialisé la mission d'établir une nouvelle modélisation de ces niveaux d'eau afin de les confronter à celles établies par ARTELIA.

Le groupement d'étude GASAGEC Ingénierie – VAN DER MEER- ADAMAS a été retenu après analyse des offres.

Ce groupement d'étude comprend : un ingénieur hydraulique, un ingénieur en ouvrage d'art, un géomaticien, un infographiste et un juriste.

M. DEBROISE évoque l'hypothèse éventuelle selon laquelle la nouvelle étude sollicitée par les élus communautaires conclurait à des résultats plus restrictifs que ceux d'ARTELIA. M. Le Maire considère que cela est tout à fait possible. Mais ce que veulent les élus, c'est de disposer avant toute décision, de résultats d'études le plus fiable possible car, chacun le sait bien, ces études comporteront des conséquences sur la constructibilité de nombreux terrains et par voie de conséquence sur la vie du territoire.

De plus, les élus ont bien conscience de leur responsabilité en ce qui concerne la protection des personnes et des biens. Cette seconde étude aura donc à ce titre une utilité indéniable quels qu'en soient les résultats.

Par ailleurs, M. MARIEAU s'interroge sur la démarche des Maires qui contestent systématiquement les procédures et décisions que prend l'Administration de l'Etat. Cela comporte des conséquences financières pour les collectivités territoriales non négligeables (coût du Bureau d'Etude CASAGEC : 158 705 € HT).

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle étude sera financée par la Communauté de Communes ce qui représente certes un coût, mais qu'il convient de mettre celui-ci face aux enjeux sensibles, complexes et nombreux de cette problématique du risque de submersion (sécurité des personnes, vie économique, environnement) qui se conjuguent au problème lié à la construction des digues (délais d'exécution du P.A.P.I, hauteur des ouvrages, etc...)

Convention avec RECLERE pour l'aide aux leçons:

Le Maire propose la reconduction de la convention pour l'aide aux leçons en place depuis 2009.

Les horaires : de 16.30 h à 17.30 h

Les jours : lundi, mardi et jeudi

Lieu : école ou bibliothèque

Le montant : 24 € de l'heure (lundi, mardi, jeudi RECLERE et vendredi : enseignant de l'école élémentaire) jusqu'à fin 2013 et 24.50 € à compter du 1^{er} janvier 2014 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la reconduction de l'aide aux leçons et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

CONVENTION PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE

L'évolution informatique prévoit que les procès-verbaux soient à très court terme dématérialisés. Il est proposé au Conseil la mise en place de cette procédure dans la commune dès cette fin d'année, comme d'autres communes de l'île de Ré le font déjà depuis l'an dernier. Des subventions pourront être obtenues si le matériel est acquis avant la fin de 2013.

Le coût estimé de la dépense pour cet équipement est de 4 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et sollicite une subvention auprès des services de l'Etat.

CONVENTION POSE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur GUILLET propose au conseil de signer des conventions avec des particuliers pour la pose d'un éclairage public sur les façades des maisons :

- *Petite rue des Pierrettes*
- *Venelle de la Fanfare*
- *Quéreux de la Clairière.*

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer les conventions.

ADMISSION EN NON VALEUR

Un état des taxes et produits irrécouvrables concernant des titres établis sur le budget de la commune pour un montant total de 2022.20 € a été dressé par les services de la Trésorerie.

Il est demandé d'établir un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour la somme de 905.20 € et un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour 1 117.00 €. L'admission en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

La commune a été classée « station de tourisme » le 13 septembre dernier par parution d'un arrêté au Journal Officiel. Ce classement sollicité depuis de nombreuses années est enfin obtenu pour une durée de 12 ans et il permettra à la commune d'obtenir plusieurs avantages

(surclassement démographique, perception directe de la taxe aux droits de mutation, etc...). Il concrétise la distinction de la commune dans cette catégorie suite à l'obtention de plusieurs critères importants :

- Obtention de la catégorie 2 (nouvelle nomenclature) pour l'Office de Tourisme, seul Office de l'île de Ré à l'avoir obtenu à ce jour.
- Le pavillon Bleu
- La certification de la qualité des eaux de baignade
- L'offre d'hébergements touristiques
- La vie associative, sportive, culturelle sur toute la durée de l'année
- Les équipements et offres des professions de santé
- L'activité commerciale à l'année

Les avantages liés à ce classement sont :

- procédure de surclassement démographique avec comme conséquence la revalorisation ou la création de certains emplois communaux si nécessaire à l'avenir.
- Perception directe de la taxe additionnelle aux droits de mutation ce qui représente une rentrée fiscale beaucoup plus importante sans recours à des impôts nouveaux.
- Ce nouveau classement permettra enfin de majorer les indemnités des élus (Maire, adjoints, conseillers délégués) à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} décembre 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite le surclassement démographique pour la commune qui sera assimilée aux communes de 10 000 à 20 000 habitants et vote à la majorité (deux abstentions : MM DUPEUX et MARIEAU) la majoration des indemnités des élus de 50 %.

SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques porte sur la réforme de tous les classements des hébergements marchands et des offices de tourisme. Au 1^{er} janvier 2014 tous les OT classés en étoile devront être classés en catégorie. L'OT du Bois Plage a obtenu son classement en catégorie 2 en juillet 2013. Dans le département, seuls La Rochelle et Chatelaillon sont en catégorie 1.

Pour faire face aux obligations que créées son accession à la catégorie 2 et notamment améliorer la qualité du service offert (accueil, animations, suivi d'activités, locations, etc...) une subvention de 3 500 € est sollicitée par l'Office du Tourisme. Cette subvention permettra par ailleurs d'anticiper le remplacement d'une employée dont le départ à la retraite est prévu courant 2014

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES :

La réunion tenue à la Communauté de Communes le 20 septembre avec l'Education Nationale sur la préparation de la réforme des rythmes scolaires a permis d'acter les décisions et orientations suivantes :

- Application de la réforme par les 10 communes à la rentrée scolaire 2014,
- La demi-journée d'école supplémentaire est fixée au mercredi matin,
- Les activités périscolaires communales seront organisées après concertation entre les communes et l'Education Nationale.

En ce qui concerne Le Bois Plage en Ré, une réunion de travail est prévue le 7 octobre à 18 h 30, salle du Conseil Municipal, avec les communes de la Couarde et de St Martin, ainsi que l'Education Nationale (Directrices et Directeurs d'Ecoles) et les Accueils de loisirs, pour évoquer les conditions concrètes de mise en œuvre (projet éducatif, horaires, lieux, qualifications exigées des intervenants, transports éventuels d'enfants, financement, responsabilités, etc...)

Il est à souligner que cette réunion ne remettra pas en cause le travail préparatoire déjà lancé au niveau de la commune avec enseignants, parents d'élèves, ALSH, associations qui devra se poursuivre avant que le projet définitif soit vu en Conseils d'Ecoles

Dans la semaine du 4 au 8 novembre, une réunion des Conseils d'Ecoles sera organisée sur instruction de l'Académie pour finaliser les projets.

Les Maires seront ensuite invités à donner leur avis avant le 16 novembre 2013. Les validations définitives sont prévues à partir de décembre 2013.

Monsieur MARIEAU estime que l'Académie est en train de mettre en place des territoires scolaires et que les pôles qui fonctionnent absorberont ceux qui fonctionnent moins bien. Il convient d'être très vigilants pour conserver nos effectifs d'enseignants. Monsieur le Maire indique que la mutualisation des moyens est prévisible pour gérer les effectifs des scolaires sur l'île de Ré en baisse dans certaines communes. Ce qui n'est pas le cas au Bois Plage. Il est évidemment nécessaire d'être très attentif aux décisions possibles de l'Académie pour conserver nos structures scolaires et périscolaires qui, aujourd'hui, répondent pleinement à l'attente de tous.

ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DE MER :

A titre indicatif et dans un objectif de prévention des risques, le Conseil Municipal a prévu d'organiser l'hiver prochain des relevés ponctuels sur la qualité des eaux de mer.

Les conditions et les coûts des prélèvements en hiver sont les suivants :

- Gros Jonc (2 prélèvements : 1 marée basse, 1 marée haut en décembre et février)
- Pas des Bœufs (2 prélèvements : 1 marée basse, 1 marée haute, décembre et février après la pluie et prélèvements à la pompe Fond La Noue)
- Gollandières (identique à Gros Jonc)
- Proximité Petit Sergent (rejet du site la ventouse) pris en charge par la station d'épuration

Coût estimatif : 1961 €

PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS

Suite à la commission Voirie-Aménagements du 11 septembre 2013, les opérations suivantes sont programmées ou en cours de réalisation :

Voirie :

- Rue des Charrettes (réfection réseaux et surface)
- Route de St Martin (caniveaux et puisard)
- Carrefour Graine/St Martin (aménagement sécurité)
- Vignes aux chiens et Fief (puisards)
- Glacière : reprise d'accotement (n°9/n°11)
- Rue de l'église : joints pavés
- Place R. Dupeux : entretien de surface (enrobeur/projeteur)
- Pas des Bœufs : plantations
- Nota : devis en préparation pour la réfection du chemin des Marattes

Cimetière :

- Réalisation d'allées en stabilisé calcaire renforcé
- Jardin du souvenir

Abris Bus :

- Pose des 4 abris-bus (Gambetta – Gros Jonc – Croix Blanche – Glacière)
- Un passage piéton prévu à l'arrêt bus des Ardillers

Salle Polyvalente :

- Travaux d'installation d'un ascenseur en cours et par la suite, réfection du hall d'entrée (sol, mur, plafond, mises aux normes électriques)

Ecole :

- Mise en place de nouveaux jeux aux normes de sécurité, à l'école maternelle
- Réfection de l'aire de jeux de l'école élémentaire face aux classes annexes.

Plaine de Jeux :

- Installation de la pyramide de cordes

Antenne sur clocher de l'Eglise

- Installation de 2 antennes (15 cm X 15 cm) par la Communauté de Communes dans le cadre du PAPI au titre « alerte et gestion de crise » en cas d'évènements exceptionnels et pour garantir le fonctionnement pérenne d'un réseau radio

QUESTIONS EN DEHORS DE L'ORDRE DU JOUR :

- Monsieur DUPEUX informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'ajouter aux panneaux « interdit 3.5 t » la notion «sauf engins agricoles » sur le chemin des Marattes, que la signalisation au nouveau carrefour du Pas des Bœufs n'est pas appropriée (panneau 50 et 30). Il lui semble qu'il serait indiqué de mettre une zone 30 entre les deux ronds-points.

Sur ce 2^{ème} point, Monsieur le Maire répond que le nécessaire est à l'étude avec le Conseil Général qui partage la compétence sur les règles de circulation avec la Commune

- S'agissant du véhicule accidenté resté plusieurs jours sur la route départementale (intersection Courseau), Monsieur le Maire précise que l'auteur est un jeune homme confronté à une situation matérielle difficile que la Municipalité a aidé pour régler avec les assurances ce sinistre et parvenir enfin à retirer le véhicule. Une aide financière a été accordée à ce jeune par une association et un donateur privé.

- Diverses interventions ont été débattues pour l'entretien de la voirie : haie de la route du Petit Sergent ; écoulement des eaux Rue de Christina Rueda et chemin des Burons ; haie chemin des Charuelles, cheminement piétons des Ardillers.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier :

- Vendredi 4 octobre 2013 à 19 h 00 : ouverture de la saison à La Maline
- Lundi 7 octobre 2013 à 14 h 30 : réunion AVAP
- Lundi 7 octobre 2013 à 18 h 00 : réunion sur les rythmes scolaires
- Jeudi 10 octobre à 14 h 30 : réunion PPRL à la Préfecture
- Jeudi 24 octobre à 18 h 30 : rencontre à l'Office du Tourisme

Prochaine réunion du Conseil : mardi 26 novembre 2013

La séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

Jean-Pierre GAILLARD